



HERBIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 FÉVRIER 2024
2024/019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le vingt et un février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	24
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADJET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Françoise CHAMPION (pouvoir à Mme Marie-Renée BIZET), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à M Robert ACQUITTER), Mme Céline BERTHO (pouvoir à Mme Stéphanie PICOT), Mme Michelle GUILLEUX (pouvoir à M Pierre-Luc PHILIPPE), M. Denis SEBILO (pouvoir à Mme Huguette ROSIER),

Secrétaires de séance : Mme Stéphanie PICOT et M. Pierre-Luc PHILIPPE

TARIF 2024 D'OCCUPATION DU PRÉ GRASSEUR POUR « LA TABLEE DES PRODUCTEURS »

Rapporteurs : Cécilia DRÉNO et Michel CADJET

Madame Cécilia DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique et Monsieur Michel CADJET, Adjoint au Sport, aux Loisirs et à la Vie Associative ont rencontré les représentants de l'association « Terroirs 44 ».

Depuis plusieurs années, cette association organise, chaque été, les « marchés du terroir ». Initialement installés au Château de Ranrouët ces marchés ont été déplacés à l' Arfaut ces dernières années.

En 2022, l'association « Terroirs 44 » a organisé ce marché de producteurs locaux « La Tablee des Producteurs » au Pré Grasseur. Par délibération n° 2022-072 du 6 juillet 2022 le droit de place 2022 a été fixé à 8 € par marchand et par marché.

En 2023, l'association « Terroirs 44 » a de nouveau organisé « la Tablee des Producteurs » au Pré Grasseur. Compte tenu des frais de communication, animation ... que les producteurs doivent supportés, l'association a demandé que le montant du droit de place soit de 1 € par marchand et par marché et que le paiement soit effectué par chaque producteur. Par délibération n°2023/059 du 09 juin 2023, le conseil municipal a décidé de fixer, exceptionnellement, le droit de place 2023 à 1 € par marchand et par marché.

L'association « Terroirs 44 » souhaite de nouveau organiser « la Tablee des Producteurs » au Pré Grasseur en 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission finances, personnel et vie économique du 13 février 2024,

CONSIDERANT que la manifestation se déroule sur le domaine public communal, qu'elle permet de valoriser les produits des producteurs locaux et qu'elle participa à l'animation du Pré Grasseur,

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

♦ **FIXER** le tarif 2024 d'occupation du Pré Grasseur à 6 € par marchand et par marché. Une convention sera signée entre l'association « Terroirs 44 » et la Ville pour fixer les modalités d'occupation et de paiement des sommes dues par les producteurs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 29 février 2024
Et de la publication, le 28 février 2024

Pour extrait certifié conforme
Mme La Maire,
Christelle CHASSÉ

